

Québec, le 17 avril 2003

Madame Claudette Journault
Membre et vice-présidente
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles, et ce, à compter du 5 mai 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE

Québec, le 17 avril 2003

Monsieur Michel Germain
Membre additionnel au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

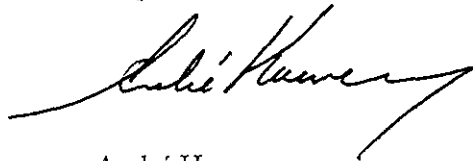
Monsieur,

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le ministère des Ressources naturelles, et ce, à compter du 5 mai 2003.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M^{me} Claudette Journault.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE

Québec, le 4 août 2003

Monsieur Claude E. Delisle

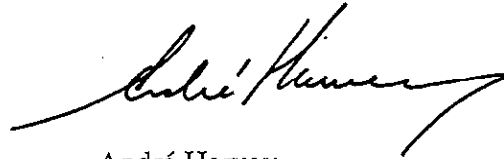
Monsieur,

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu une entente relativement à la constitution d'une commission d'examen conjoint pour l'évaluation environnementale du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Cette entente prévoit d'adjoindre à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée d'étudier ce projet et constituée de madame Claudette Journault, agissant à titre de présidente, et de monsieur Michel Germain, commissaire, un membre désigné à la fois par le ministre de l'Environnement du Canada, monsieur David Anderson et le président du BAPE.

Conformément à cette entente, le ministre de l'Environnement du Canada m'a proposé que vous soyez joint à la commission du BAPE actuellement constituée afin de former la Commission d'examen conjoint. Il me fait ainsi plaisir de vous nommer membre de la Commission d'examen conjoint chargée d'analyser le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. L'examen public de ce projet sera effectué suivant les exigences prescrites par l'entente, laquelle est jointe à la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



André Harvey

p.j.